

BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS



PROFESSIONNELS

bpost
PB-PP
BELGIÉ(N) - BELGIQUE

#51 // MAGAZINE TRIMESTRIEL · DÉCEMBRE 2020 · JANVIER · FÉVRIER 2021 · ISSN 2030-9457

1 IQSB pro, nouvel indice de qualité des sols bruxellois pour les professionnels

2 400 organisations bruxelloises ont déjà bénéficié d'un diagnostic énergétique gratuit

4 Stationnement excédentaire : faites appel au facilitateur

5 Le zéro déchet, mon enseigne s'y met

6 La voix des Bruxellois-es pour l'eau

7 La parole aux entreprises labellisées

8 Nouvelle législation

IQSB pro, nouvel indice de qualité des sols bruxellois pour les professionnels

En tant que professionnel·les, vous participez au développement de projets urbanistiques et vous souhaitez peut-être intégrer la qualité des sols dans votre réflexion. Dans le cadre de la stratégie Good Soil, Bruxelles Environnement a développé pour vous l'IQSB-PRO : un indice de qualité des sols qui va vous permettre d'adapter au mieux l'utilisation du sol à sa qualité.

Une méthode de calcul précise

L'IQSB décrit en pourcentage l'état de santé chimique, biologique et physique des sols d'une parcelle. Réalisé par un bureau d'expert Sol, il s'obtient en réalisant une série de tests et d'analyses en laboratoire sur des échantillons de sol, complétée par des observations et une cartographie. Un guide mis au point par Bruxelles Environnement détaille les étapes que doit suivre l'expert Sol, notamment :

- L'identification des zones homogènes sur le site ;
- Le prélèvement des échantillons de sol et le relevé des observations de terrain ;
- Les mesures sur le terrain et les analyses en laboratoire des échantillons ;
- Les calculs nécessaires à la détermination de l'indice ;
- L'analyse des services écosystémiques potentiels sur le site, comme la fourniture d'eau potable ou le support à la faune et à la flore.

Pour une vision complète de l'état qualitatif du sol

A l'issue du travail de l'expert Sol, vous disposez, avec l'IQSB-PRO, d'un dossier reprenant :

- une carte de la parcelle étudiée avec la ou les valeurs de l'IQSB (en %) ;
- une analyse des résultats décrivant l'état qualitatif des sols de la parcelle ;
- une interprétation des résultats, décrivant les services écosystémiques fournis par ces sols, et les menaces qui les affectent ;
- si nécessaire, une série de conseils pour améliorer l'état des sols de la parcelle.

Des informations utiles pour votre projet

Ces données vous permettront de tenir compte plus précisément de la qualité des sols dans vos projets. Pour ainsi réserver les sols de meilleure qualité à l'agriculture, au développement de la nature et de la biodiversité, à la séquestration du carbone ou à l'infiltration des eaux pluviales, tandis que les sols de moins bonne qualité pourront être dédiés à des constructions de bâtiments ou des routes, par exemple. L'IQSB-PRO se veut donc un complément utile, mais non obligatoire, aux obligations liées à la législation en vigueur en matière de pollution de sol. A noter que Bruxelles Environnement a également développé pour les particuliers un [IQSB-Citoyen](#) simplifié et autoporté.

Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site de [Bruxelles Environnement > Sols](#) et consultez le guide [IQSB-PRO](#).

400 organisations bruxelloises ont déjà bénéficié d'un diagnostic énergétique gratuit

ENERGIE ET BATIMENT DURABLE

Plus de 400 petites et moyennes organisations bruxelloises ont déjà bénéficié d'un diagnostic professionnel et gratuit pour réaliser des économies d'énergie dans leur bâtiment, dans le cadre du Pack Energie. Ce dispositif a été initié en 2018 par Bruxelles Environnement et mis en œuvre par les fédérations Bruxeo, Comeos et UCM. Une fois les recommandations réalisées, elles feront de belles économies sur leur facture énergétique. Pourquoi pas vous ?

Un dispositif adapté à toutes les situations

Dédié aux PME, TPE, commerces, professions libérales et organisations du secteur à profit social, le Pack Energie concerne aussi bien :

- des organisations avec moins de 3 Equivalents Temps Plein (ETP) que celles qui ont 50 ETP et plus (jusqu'à 250 pour les entreprises du secteur privé) ;
- des petits et des grands bâtiments, avec un tiers des diagnostics énergétiques réalisés pour des bâtiments de moins de 500 m² ;
- des propriétaires (à l'origine de deux demandes sur trois), et des locataires.

Santé /action sociale, commerces et services sont les trois secteurs les plus représentés par les demandes de diagnostic.

Un grand potentiel d'économie d'énergie

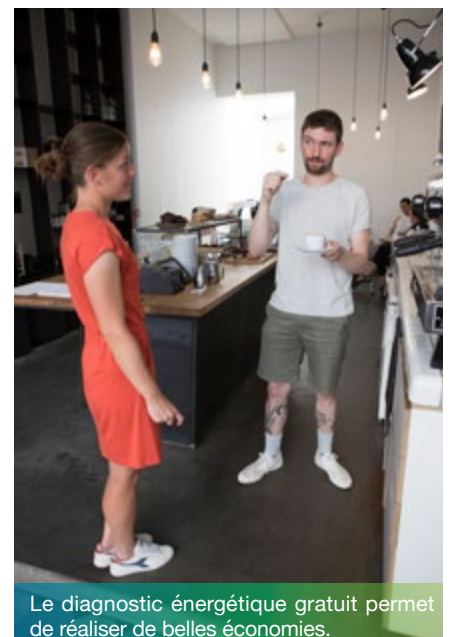
«Il est encore trop tôt pour pouvoir disposer d'un monitoring précis des économies réalisées, explique Annick Schwaiger, responsable du Pack Energie chez Bruxelles Environnement, car beaucoup d'investissements sont encore en cours de mise en œuvre, évidemment retardés par la crise sanitaire.» Les diagnostics énergétiques réalisés dans le cadre du Pack Energie révèlent un potentiel d'amélioration très net en matière de chauffage, ventilation et climatisation, mais aussi d'isolation et d'éclairage. A ce jour, si les organisations auditées mettent en œuvre les mesures recommandées, certaines pourraient économiser jusqu'à 50% sur leur consommation électrique liée à l'éclairage, 30 à 35% en améliorant l'isolation, et déjà 10% rien qu'avec des changements de comportements. A noter que certains investissements permettent d'ailleurs d'obtenir un soutien financier en complément des Primes Energie.

A votre tour !

Vous voulez, vous aussi, réduire la consommation énergétique de votre bâtiment et obtenir un accompagnement énergétique professionnel et gratuit ?

Retrouvez sur www.packenergie.brussels toutes les informations sur le Pack Énergie et sur le soutien à l'investissement du Pack Énergie

Certaines pourraient économiser jusqu'à 50% sur leur consommation électrique liée à l'éclairage, 30 à 35% en améliorant l'isolation, et déjà 10% rien qu'avec des changements de comportements.



Le diagnostic énergétique gratuit permet de réaliser de belles économies.

Inscrivez-vous aux prochains séminaires Bâtiment Durable

- **26 février** : Terre crue et construction contemporaine à Bruxelles
- **26 mars** : Projets Low-Tech : inspiration
- **18 juin** : Intégration de l'économie circulaire dans les marchés publics

Séminaires gratuits si l'organisation est maintenue à distance. 50 €/jour si les formations ont lieu en présentiel.

Bruxelles Environnement propose également plus de 12 formations au 1^{er} semestre 2021.

Informations et inscriptions sur :

www.environnement.brussels/formationsbatidurable

Pack energie : qu'en disent les bénéficiaires ?

« Au cours du diagnostic du bâtiment, réalisé par une conseillère Energie de Bruxeo et de l'Icedd, le besoin d'investissement a été pointé, tout comme celui de faire évoluer les comportements. Les deux démarches ont donc été menées en parallèle, en jonglant entre travaux de rénovation et quiz ludique pour approfondir les connaissances de l'équipe ou réduire des incertitudes. « Avoir un document écrit et être accompagné par des expert-es compétent-es, avec une démarche non culpabilisante, est un réel élément déclencheur pour passer à l'action. Cela aide à planifier à court, moyen et long termes. Et si notre but est évidemment d'avoir un impact positif sur les changements climatiques, bénéficier d'un Pack Energie nous permet aussi d'atteindre des objectifs économiques. Car notre préoccupation est aussi de réduire les coûts.»

Maryse Lechat - directrice de l'APAJ asbl, organisme d'insertion professionnelle accompagné par Bruxeo.

« Nous sommes une petite entreprise. Notre priorité est de payer les salaires et de développer nos activités. Nous n'avons pas le temps de prendre du recul, de nous poser des questions. Notre collaboration avec UCM dans le cadre du Pack Energie nous a obligés à sortir notre nez du guidon et à prendre le temps d'envisager l'amélioration de la situation énergétique de notre bâtiment. Notre conseillère a mis des chiffres sur des investissements qui ont du sens. Son analyse a été un véritable déclencheur de notre prise de décision. Pour mener les travaux à bien, nous avons bénéficié d'une prime Energie de Bruxelles Environnement. UCM nous a accompagné dans l'élaboration de notre dossier.» Grâce à cette rénovation, la jeune entreprise bénéficie d'un allègement de sa consommation de 30 %.

Sébastien François - Logistics & Operations Manager du Brussels Beer Project accompagné par UCM.

« Je pensais que nous allions devoir remplacer notre chaudière au gaz, mais ce n'était pas le cas. Je n'avais jamais pensé qu'un entretien en profondeur aurait un effet aussi important sur la consommation. C'est une petite intervention, qui ne coûte pas grand-chose. Nous avons donc fait faire un entretien complet de la chaudière. De même, je n'aurais jamais imaginé que le passage à l'éclairage LED aurait permis de telles économies à l'entreprise. Pour la plupart des gens, cela va de soi, mais je n'y avais jamais réellement prêté attention. C'est très intéressant d'établir un audit énergétique. Cela ne coûte rien et donne de bonnes idées. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de mettre toutes les mesures en place au même moment, vous pouvez toujours y revenir plus tard.»

Johan Crabbé - MOK Specialty Coffee Roastery & Bar accompagné par Comeos.

Retrouvez plus de témoignages sur www.packenergie.brussels



Petites et moyennes entreprises témoignent des atouts du diagnostic pour identifier la priorité des mesures.

Contactez les fédérations partenaires

- BRUXEO (secteur à profit social) - energie@bruxeo.be - T +32 (0)2 210 53 03
- UCM - info.energie@ucm.be - T +32 (0)2 743 83 93
- Comeos - sti@comeos.be - T +32 (0)2 788 05 58

Stationnement excédentaire : faites appel au facilitateur COBRACE

AUTORISATIONS

Vous êtes un-e professionnel-le de l'immobilier, gestionnaire de parking ou de bâtiment, responsable ou conseiller-e en mobilité pour une activité soumise à la réglementation COBRACE ? Vous devez introduire une nouvelle demande ou une prolongation de permis d'environnement ? Contactez au préalable le Facilitateur COBRACE pour trouver des solutions sur mesure afin de gérer vos emplacements de stationnement excédentaires.



Le stationnement excédentaire en bref

Disposer d'un emplacement de parking réservé sur son lieu de travail est un puissant incitant pour s'y rendre seul-e en voiture, même si d'autres solutions de mobilité existent. Parmi les dispositions du Code Bruxellois pour l'Air, le Climat et l'Energie (COBRACE) destiné à améliorer la mobilité et la qualité de l'air, figure la réduction d'emplacements de stationnement générant un surplus de déplacements domicile-travail en voiture individuelle. Pour les activités administratives, le nombre d'emplacements dépassant un certain quota est ainsi considéré comme excédentaire.

Trouver des solutions pratiques et rentables

Plutôt que de payer une charge environnementale pour les conserver, Bruxelles Environnement vous propose de faire appel au Facilitateur COBRACE, afin de trouver des solutions rentables, pratiques et innovantes pour diminuer le besoin en places de stationnement de votre organisation : de la gestion dynamique des parkings au calcul de rentabilité du parking public, en passant par les solutions de carsharing, de mobilité active, de transport public ou de mutualisation par exemple.

Le Facilitateur COBRACE pour les gestionnaire de parking

Expert en mobilité, spécialiste des enjeux de stationnement, et parfaitement au fait de la législation, le service du Facilitateur vous fournit une assistance technique et vous oriente vers des solutions rentables, efficaces et adaptées à votre situation pour cet enjeu spécifique. L'assistance fournie ne se substitue cependant pas au travail habituel des bureaux d'études et ne présage en aucun cas de la décision finale de l'administration pour le permis d'environnement.

Contact : Service du Facilitateur COBRACE : facilitateur.cobrace@environnement.brussels

Plus d'information sur le site de Bruxelles [Environnement](#) > [Mobilité](#) > [Stationnement Cobrace](#)

Erratum

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le numéro précédent du Bruxelles Environnement News n°50 : le nouveau guide de l'exploitant présenté concerne les blanchisseries et les salons-lavoir, mais pas les activités de nettoyage à sec.

Pour en savoir plus : consultez le guide sur le site de [Bruxelles Environnement](#) > [Permis d'environnement](#) > [Les conditions spécifiques d'exploitation](#)

Formation « Personnes de référence Son amplifié »

Nouveaux cycles néerlandophone en janvier et francophone en février 2021.

Informations et candidature sur le site de [Bruxelles Environnement](#)

Le zéro déchet, mon enseigne s'y met

DÉCHETS

Vrac, contenants réutilisables, consignes... A la demande de plus en plus de client-es, la vague du zéro déchet déferle sur les commerces alimentaires et l'Horeca bruxellois. Malgré le climat incertain lié à la crise sanitaire, 51 établissements ont ainsi déposé leur candidature pour la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Horeca et commerces alimentaires zéro déchet » : un chiffre presque équivalent à celui de l'édition précédente qui illustre la proactivité du secteur ! Découvrez les projets inspirants des 19 établissements lauréats en 2020.



Les commerces et Horeca bruxellois sur la voie du zéro déchet.

Le zéro Déchet dans les commerces alimentaires

Allofruits (Ixelles), Bloum (Forest), Bulk Bar (Etterbeek) et Maison Pétré (Uccle) sont les quatre enseignes sélectionnées. Leur projets portent sur :

- L'agrandissement des rayons de vrac et la promotion de l'utilisation de contenants réutilisables ;
- La mise en place d'un système de consignes bénéficiant d'un suivi via une application ;
- La gestion des tares ;
- L'offre de services aux entreprises, comme la distribution de petits déjeuners et d'en-cas zéro déchet.

Les lauréats de l'Horeca

Quinze établissements ont été soutenus : [à découvrir sur le site de Bruxelles Environnement](#). Concrètement, leurs efforts se concentrent sur :

- l'offre de boissons faites maison (sur place et à emporter en bouteilles consignées) et d'eau de distribution filtrée et gazeuse ;
- les contenants réutilisables, notamment pour les plats à emporter ou livrés et les glaces ;
- le développement de bar et service traiteur zéro déchet pour des événements ;
- l'amplification d'un réseau bruxellois de consignes uniformisées pour les plats à emporter.

A vous de jouer !

Pour vous inspirer et vous guider dans votre démarche zéro déchet, découvrez sur le site de Bruxelles Environnement : des projets inspirants, les guides zéro déchet pour vous accompagner étape par étape, les bonnes pratiques de distanciation sociale et de procédures d'hygiène renforcées conformes aux recommandations de l'AFSCA. Un sacré coup de pouce pour passer de la théorie à la pratique et anticiper les changements, comme la transposition de la [directive européenne sur les plastiques à usage unique](#) prévue en juillet 2021.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site de [Bruxelles Environnement > Déchets – Ressources](#)

Facilitateur Biodéchets professionnels

En tant que professionnel-e, vous êtes concerné-e par les futures obligations de tri des biodéchets ? Le Facilitateur Biodéchets professionnels est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à anticiper les changements.

Contact : biodechetspro@environnement.brussels

La voix des Bruxellois·es pour l'eau

EAU

Le Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027 est en cours d'élaboration via un processus participatif. Des rencontres citoyennes s'organisent pour impliquer un maximum d'acteurs et d'actrices dans la co-construction de ce plan destiné à relever les défis liés à la gestion de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale. La 1^{ère} rencontre citoyenne a eu lieu le 26 novembre dernier. La prochaine aura lieu le 25 février : inscrivez-vous ! Une enquête publique sera prévue ultérieurement.

Les enjeux de l'eau en ville

Le 3^{ème} Plan de Gestion de l'Eau (PGE) 2022-2027 veut être la réponse intégrée et globale à l'ensemble des enjeux liés à la gestion de cette ressource cruciale en Région de Bruxelles-Capitale. Rivières, étangs, eau potable, eau souterraine, inondation... l'objectif est de tendre vers un état optimal des masses d'eaux, des milieux aquatiques et un contrôle des réalités liées aux inondations. Obligation résultant de la [Directive Cadre Eau](#) et de la [Directive Inondation](#), le PGE est aussi une contribution active à la planification globale du district hydrographique international de l'Escaut impliquant les autres Régions, mais aussi les pays voisins.

Partagez vos idées et vos besoins

La participation citoyenne est primordiale pour répondre aux besoins des Bruxellois·es, pour améliorer leur quotidien et pourquoi pas, mettre en œuvre des idées innovantes. C'est notamment l'occasion d'évoquer les problèmes d'inondations et de sécheresse, la question de la végétalisation de la ville, le coût de l'eau ou encore la volonté de créer des zones de baignades en plein air. Ces rencontres citoyennes (actuellement virtuelles pour respecter les mesures sanitaires) sont ouvertes à tous et toutes, citoyen·nes et professionnel·les. Elles permettent à chacun·e de s'exprimer, de partager ses visions et ses besoins en vue d'améliorer la politique de l'eau pour en faire un outil concret au service des Bruxellois·es. Et ce, avant que toute décision importante ne soit prise et implémentée via divers leviers politiques (arrêtés, subsides, investissements publics, etc.). L'occasion vous est donnée d'en faire partie !



Diffusez l'appel autour de vous

En partenariat avec la Plateforme de coordination des organismes opérateurs et acteurs de l'eau (SBGE, VIVAQUA, Port de Bruxelles, etc.), Bruxelles Environnement a planifié plusieurs rencontres citoyennes. Celles-ci sont animées par des facilitateurs et facilitateuses expérimenté·es qui proposent des méthodes favorisant l'intelligence collective (même à distance !).

La prochaine rencontre aura lieu le 25 février de 18h à 21h (en visio).

Inscrivez-vous et partagez l'appel à participation, notamment via [la vidéo de Bruxelles Environnement](#). Ensemble, établissons le futur Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027.

Infos et inscriptions :

Rendez-vous sur le site de [Bruxelles Environnement > Eau](#).

La parole aux entreprises labellisées

LABEL ECODYNAMIQUE

Organismes publics, entreprises privées ou associations : 434 structures ont obtenu le Label Entreprise Ecodynamique depuis 1999. Mais comment perçoivent-elles cette reconnaissance officielle qui valorise leurs démarches en écogestion ? Coups de projecteur sur les impressions et réflexions de labellisé-es des éditions 2019 ou 2020.

Réduire l'impact de son activité sur l'environnement est un challenge pour de nombreux organismes. Les leviers d'action sont multiples et parfois complexes : la gestion et la prévention des déchets, la consommation rationnelle d'énergie, l'encouragement à la mobilité douce, l'implémentation d'une logistique durable... Autant de défis qui demandent un positionnement engagé valorisé par le Label Entreprise Ecodynamique. Mise en place par Bruxelles Environnement, cette reconnaissance attribuée gratuitement récompense les efforts réalisés tout en les évaluant : une, deux, trois étoiles sont attribuées aux candidatures qui répondent aux critères de labellisation. Retour d'expérience de quelques étoilé-es.

Quelle a été votre motivation initiale pour obtenir le Label Entreprise Ecodynamique ?

« Nous ne savions pas par quelle écodémarche commencer. Le Label nous a permis de nous canaliser, de suivre une procédure, d'avancer étape par étape. » Stéphanie Vermeersch, Green & Event Manager Chef Chez Soi.

« Décrocher le Label était, entre autres, une perspective de communication envers nos client-es par rapport à nos efforts d'écogestion. » Gérôme Forthomme, administrateur gérant Brouae.

En quoi le Label est un plus pour votre entreprise ?

« En interne, il s'agit d'une valorisation des personnes responsables de l'écogestion au quotidien. Vis-à-vis de l'externe, cela représente un signal clair de l'engagement environnemental de notre organisme. » Virginie Crabbe, attachée Citydev.

« Le Label est un avantage concurrentiel. Cela nous permet de nous inscrire comme partenaire d'autres entreprises qui partagent la même dynamique. Cela nous rend aussi plus sélectif par rapport à nos fournisseurs et fournisseuses. » Arthur Renwart, CEO Artfood Traiteur.

Le Label a-t-il été un moteur pour approfondir votre démarche d'écogestion ?

« Il a joué le rôle d'accélérateur de nos initiatives d'exemplarité. Il nous a permis d'aller plus loin, de nous mobiliser pour prendre des décisions que l'on n'aurait peut-être pas prises ou que l'on aurait postposées. » Jean-Marc Bryskere, CEO GreenBizz.

« Le Label a eu un effet boule de neige... Trois ou quatre personnes se sont saisies du projet. Leur motivation et leur mobilisation se sont rapidement propagées au sein de notre bureau d'architectes. » Jérôme Verdussen, responsable commercial et opérationnel Archi2000.

De quel soutien avez-vous bénéficié ?

« Remplir le dossier de candidature prend du temps et ce n'est pas toujours évident. Nous avons pu faire appel à Bruxelles Environnement pour nous aider, que ce soit via la plateforme, le helpdesk ou des workshops. Tout ce soutien nous a permis d'aller jusqu'au bout de la démarche. » Jean-Marc Bryskere, CEO GreenBizz.

« La plateforme a été co-construite par l'ensemble des participant-es. Cela nous a donné des idées et a alimenté notre réflexion en interne. » Nevena Nikolova, assistante de direction SOS FAIM.



Le label représente un signal clair de l'engagement environnemental de notre organisme.

En savoir plus ?

Consultez l'intégralité de ces témoignages en vidéo sur le [site du Label Entreprise Ecodynamique](#).

Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Déchets	Ordonnance	Du 17/07/2020, MB du 2/10/2020	portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages, p. 69371. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-02&numac=2020015653%0D%0A#top
Déchets	Arrêté ministériel	Du 15/09/2020, MB du 6/10/2020	modifiant l'arrêté ministériel du 14 septembre 2017 précisant les types de sacs plastiques dérogeant à l'interdiction d'utilisation des sacs plastiques à usage unique visé à l'article 4.6.2. de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er décembre 2016 relatif à la gestion des déchets, p. 69781. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-06&numac=2020015577%0D%0A#top
Sols	Arrêté du Gouvernement	Du 3/09/2020, MB du 9/10/2020	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 2015, p. 71456. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-09&numac=2020043078%0D%0A#top
Urbanisme	Circulaire	Du 16/07/2020, MB du 12/10/2020	concernant le principe des dispenses pour les demandes de permis d'urbanisme pour l'aménagement ou la modification de l'espace public et les aménagements provisoires de voirie à titre d'essai, p. 73887. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-12&numac=2020031467%0D%0A#top
Urbanisme	Circulaire	Du 16/07/2020, MB du 12/10/2020	concernant l'organisation d'une réunion de projet et autres moments de consultation entre le porteur de projet/ le demandeur et l'autorité régionale, p. 73889. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-12&numac=2020031465%0D%0A#top
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 8/10/2020, MB du 14/10/2020	portant modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, p. 74232. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-14&numac=2020031539%0D%0A#top



Le *Bruxelles Environnement News* est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction: Bee Com - Dies

Layout: Green Pepper Agency - www.greenpepper.agency

Comité de lecture: Bo-Ode De Baene, Sylvie Clara, Sandra Moreels.

Éditeurs responsables: F. Fontaine et B. Dewulf

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques:

Page 2-3 : Arnaud Ghys

Page 4 : Xavier Claes

Page 5 : Fadeln

Page 6 : Nathalie Nizette Baudouin

Imprimé sur papier FSC.

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales.

Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur belge.